



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 974

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 974 intitulé :

« Règlement numéro 974 décrétant un emprunt 638 000 \$ pour la construction d'une bretelle d'accès à partir de la rue Henry-Bessemer vers la voie latérale de l'autoroute 640 Ouest pour régler le problème d'encombrement au parc industriel »

- a été adopté par le conseil municipal le 10 juillet 2017 ;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à se prononcer le 16 août 2017 ;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 3 novembre 2017.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 6 novembre 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA
Greffier